



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 27 MAI 2023

Affaire n° 20-20230527

Mission de Maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique et de CSPS pour la réalisation et la mise en œuvre de plateaux couverts – Tranche 2

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 mai 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 mai 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 12
- absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-sept mai à neuf heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Laurence Mondon, 2ème adjointe

Étaient présents :

Laurence Mondon, Gilberte Lauret-Payet, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Marie-Lise Blas, Jacquet Hoarau par Jean Richard Lebon, Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Augustine Romano par Laurence Mondon, Bernard Picardo par Liliane Abmon, Patrice Thien-Ah-Koon par Marie Héléna Genna-Payet, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Martine Corrè par Maurice Hoarau, Véronique Fontaine par Daniel Maunier, Jean-Philippe Smith par Serge Sautron, Josian Soubaya Soundrom par Gilberte Lauret-Payet, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine

Étaient absents :

Jack Gence, Patricia Lossy

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret-Payet a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 20-20230527

Mission de Maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique et de CSPS pour la réalisation et la mise en œuvre de plateaux couverts – Tranche 2

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1414-2
- Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R.2161-5,
- Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 mai 2023,
- Vu** le rapport n° 20-20230527 présenté au Conseil Municipal du 27 mai 2023,
- Considérant** que dans le cadre de l'équipement de structures couvertes sur les plateaux sportifs de la commune du Tampon, la collectivité a choisi de poursuivre la mise en œuvre d'une structure couverte sur le site de Bourg Murat ainsi que la réalisation d'un nouveau plateau sportif couvert au 23ème km,
- Considérant** qu'en conséquence, un appel d'offres ouvert en application des articles sus visés du Code de la Commande Publique a été lancé le 12 décembre 2022,
- Considérant** que les prestations se décomposent en 3 lots définis comme suit :
Lot 1 : Maîtrise d'œuvre
Lot 2 : Contrôleur Technique
Lot 3 : Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé
- Considérant** qu'eu égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement dans le Journal de l'Ile de La Réunion,
- Considérant** qu'à la date limite de réponse, le 13 février 2023, ont été reçus :
- Pour le lot 1 , 2 plis :
 - GROUPEMENT MANUEL SPARTON / SODEXI INGENIERIE TECHNIQUE SARL / SEGC
 - GROUPEMENT PETR ARCHITECTES / REUNION TURRA INGENIEURIE / GEISER INGENIEURIE / ATOME
 - Pour le lot 2, 2 plis :
 - BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
 - ORGANISME DE CONTROLE DIDES SARL
 - Pour le lot 3, 9 plis :

- DEKRA INDUSTRIAL SAS
- SARL CERFEX
- PREVENTIO
- M2B RUN SARL
- FORT COORDINATIONS
- INTERVENANCE REUNION SAS
- VPREV
- SARL SRC
- IMPULSION INGENIEURIE

Considérant qu'il résulte en effet de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales sus visé que les marchés passés selon une procédure formalisée, mais dont le montant estimé est inférieur au seuil européen, ne sont pas attribués par la Commission d'Appel d'Offres mais par l'assemblée délibérante,

Considérant que le Conseil Municipal est dès lors invité à procéder à l'attribution des différents lots,

Considérant que les travaux sont financés sur fonds propres communaux,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 27 mai 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de la Présidente de séance,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité,

Article 1 l'attribution des marchés aux candidats, comme suit :

Lot	Désignation du lot	Attributaire	Montant global et forfaitaire en € TTC
1	Mission Maîtrise d'œuvre	GROUPEMENT PETR ARCHITECTES / REUNION TURRA INGENIERIE / GEISER INGENIERIE / ATOME	136 406,20 €

Lot	Désignation du lot	Attributaire	Montant global et forfaitaire en € TTC
2	Mission de Contrôle Technique	ORGANISME DE CONTROLE DIDES	11 067,00 €
3	Mission de Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé	PREVENTIO	8 885,07 €

Article 2 l'imputation de la dépense correspondante au chapitre 23, compte 2313,

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,